



**Ingénieurs Sans Frontières**

146, rue de Crimée  
75019 PARIS  
[www.isf-france.org](http://www.isf-france.org)

**LES ENJEUX DE LA NORMALISATION POUR LES  
PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE DU SUD**

**SYNTHESE**

**Avec le soutien du CFSI**



**Julie Couturier**  
**Mai 2006**

## Résumé

Les normes, qu'elles soient obligatoires (normes sanitaires en Europe) ou volontaires (signes de qualité, labels privés) sont souvent présentées sous deux extrêmes : de nouvelles barrières protectrices pour le Nord ou au contraire un espoir de revalorisation des produits du Sud sur le marché international. Qu'en est-il réellement ?

Comment sont confrontées les OSI françaises à cette question des normes dans leurs programmes de lutte pour la sécurité alimentaire ?

Comment cela se traduit-il sur le terrain ? Quels sont les positionnements plus politiques des OSI sur l'impact de la normalisation ?

Ingénieurs Sans Frontières a conduit dans le cadre du CFSI une étude de février à mai 2006 pour cerner les questionnements des OSI et identifier les possibles axes de travail sur le sujet.

### Les normes vues du terrain

Les OSI rencontrent différents types de normes dans leurs projets d'appui aux filières agricoles :

- Les normes sanitaires pour l'exportation (en particulier vers l'Europe et les Etats-Unis)
- Les normes conditions d'accès aux circuits commerciaux, demandées par les chaînes de supermarchés au Nord et dans certains pays du Sud
- Les labels de qualité : agriculture biologique, indications géographiques.
- Les démarches de labellisation du commerce équitable
- La question de la qualité dans les filières locales

Pour chacune de ces normes, nous présentons, au travers d'exemples, les questionnements opérationnels des OSI et leur analyse de l'impact des normes pour les producteurs du Sud.

### Les normes : une question de politiques

A travers leur implication sur le terrain, les OSI portent également, de façon formalisée ou non, des messages politiques sur la normalisation. Ces messages recouvrent notamment les questions suivantes :

- Les filières internationales appuyées sur des normes représentent-elles une opportunité pour les producteurs du Sud ? Discussion sur le commerce équitable.
- Le mode d'élaboration des normes assure-t-elle leur légitimité ? (normes élaborées essentiellement au Nord, selon un mode technique)
- Les pays du Sud ont-ils les moyens de contrôler et de réguler l'application des normes ?
- L'internationalisation des normes est-elle un bienfait ? Quels risques comprend-elle en terme d'uniformisation des pratiques et de perte de biodiversité ?

### Comment poursuivre la réflexion ?

A l'issue de ce panorama, nous proposons quelques pistes pour poursuivre la réflexion sur les normes.

## Remerciements

*Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes rencontrées pour leur disponibilité et pour la qualité des informations transmises. J'espère les avoir restituées de façon fidèle dans ce rapport.*

*Mes remerciements également à la déléguée générale d'ISF Audrey Pascaud, aux membres du bureau national et aux autres bénévoles d'ISF qui m'ont accompagnée dans ce travail.*

*Merci enfin à Isabelle Moreau, stagiaire à ISF pour le partage du quotidien et pour le travail en commun sur l'animation de la fédération ISF.*

## Sigles et Abréviations

AFNOR	Agence Française de Normalisation
CFSI	Comité Français de Solidarité Internationale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
FLO	Fairtrade Labelling Organisation
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
ISF	Ingénieurs Sans Frontières
HACCP	Hazard Analysis and Critical Control Points
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PMA	Pays Moins Avancés
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSI	Organisation de Solidarité Internationale
UE	Union Européenne

# Sommaire

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
1.1	Le contexte de l'étude	7
1.2	Le questionnement à Ingénieurs Sans Frontières	7
<b>2</b>	<b>METHODOLOGIE</b>	<b>8</b>
2.1	Choix de la méthodologie	8
2.2	Champ de l'étude	8
2.3	Deux niveaux d'analyse : le terrain et les politiques	9
	Les types d'interventions des ONGs	9
	Deux niveaux d'analyse complémentaires	9
<b>3</b>	<b>LES NORMES VUES DU TERRAIN</b>	<b>10</b>
3.1	Les normes sanitaires pour l'exportation	10
	Les normes pour l'exportation vers l'Union Européenne	10
	Le marché américain : loi sur le bio terrorisme	11
3.2	Les normes conditions d'accès aux circuits commerciaux	12
	Le référentiel européen EUREPGAP	12
	Les GMS de certains pays du Sud développent aussi des normes	12
3.3	Impact de la mise en conformité aux normes	12
	Les mêmes normes pour tous les acteurs	12
	L'intégration des filières	13
	Le transfert de responsabilités	13
3.4	Les labels de qualité	14
	L'agriculture biologique	14
	Les indications géographiques	15
3.5	Le commerce équitable	16
	Une forme de norme particulière	16
	Des systèmes privés de garantie	16
	Vers une normalisation publique du commerce équitable en France ?	17
	Le commerce équitable vu du terrain	18
3.6	La question de la qualité dans les filières locales au Sud	19
	Les Etats du Sud producteurs de normes	19
	Une demande de qualité qui ne se construit pas seulement sur des normes	20
3.7	Conclusion : la position des acteurs de la solidarité internationale	21
	Les interventions des OSI sur le terrain	21
	Du terrain aux positions stratégiques	21

<b>4</b>	<b>LES NORMES : UNE QUESTION DE POLITIQUES</b>	<b>22</b>
<b>4.1</b>	<b>Les filières internationales appuyées sur des normes : une opportunité pour les producteurs du Sud ?</b>	<b>22</b>
	L'exemple du commerce équitable	22
	La nécessité d'une analyse locale	23
<b>4.2</b>	<b>L'élaboration et la régulation des normes</b>	<b>24</b>
	Quelle pertinence technique des normes ?	24
	Quelle légitimité politique ?	25
	Le contrôle des normes	26
<b>4.3</b>	<b>L'internationalisation des normes : un bienfait ?</b>	<b>27</b>
	Le développement de normes internationales	27
	Des normes identiques partout ont-elles un sens ?	27
	Les conséquences de l'uniformisation des normes	28
<b>5</b>	<b>COMMENT POURSUIVRE LA REFLEXION ?</b>	<b>29</b>
<b>5.1</b>	<b>Organiser la consultation des acteurs du Sud</b>	<b>29</b>
<b>5.2</b>	<b>Développer les partenariats au sein des programmes de terrain</b>	<b>29</b>
<b>5.3</b>	<b>Elaborer et diffuser des positions politiques sur la normalisation</b>	<b>29</b>
<b>6</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>30</b>
<b>7</b>	<b>ANNEXE 1 : PERSONNES CONSULTEES</b>	<b>31</b>
<b>8</b>	<b>ANNEXE 2 : COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE PRESENTATION</b>	<b>32</b>
<b>9</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>42</b>

# 1 Introduction

---

## 1.1 Le contexte de l'étude

La démarche de normalisation est assez ancienne dans les sociétés du Nord et a pour but depuis son origine de garantir les caractéristiques intrinsèques des produits. Elle correspond à une double exigence dans le cadre de nos sociétés de consommation : contrôler la production des biens et services et fournir une garantie au consommateur qui permette de renforcer sa confiance.

La normalisation porte sur divers domaines industriels, dont l'agro-alimentaire, secteur particulièrement sensible dans les relations avec les consommateurs.

De nombreux acteurs français de la Solidarité Internationale sont engagés dans des programmes de défense et de promotion des agricultures et des agriculteurs du Sud, de sécurité alimentaire et de renforcement du tissu économique au Sud.

A travers ces programmes, la plupart des ONGs sont confrontées aux questions de la normalisation, que ce soit dans le cadre de filières d'exportation ou de filières locales. Ingénieurs Sans Frontières rencontre aussi ces questions à travers plusieurs projets d'appui de filières en Afrique de l'Ouest. Mais peu d'acteurs de la solidarité internationale ont pris conscience ou se sont positionnés sur les impacts actuels et à venir de la normalisation internationale sur les thématiques alimentaires. Les travaux de l'AFNOR sur le commerce équitable en 2005 ont confirmé ce point, beaucoup d'acteurs prenant conscience des enjeux au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Il nous semble cependant fondamental que les acteurs français de la solidarité internationale s'approprient en détail ce sujet et l'intègrent dans leurs stratégies d'action.

Cette question paraît particulièrement importante dans le cadre du programme du CFSI de défense de l'agriculture familiale dans les pays du Sud. Les normes constituent-elles de nouvelles barrières à l'importation ou offrent-elles des opportunités de revalorisation des prix sur le marché international ? Entre ces deux pôles, nous proposons donc de recenser les initiatives, programmes et réflexions existantes.

## 1.2 Le questionnement à Ingénieurs Sans Frontières

Ingénieurs Sans Frontières est confronté à la normalisation à travers plusieurs activités.

Des groupes locaux sont d'une part impliqués, avec des ONGs professionnelles, dans des programmes d'appui à des filières agricoles en Afrique de l'Ouest. Ainsi ISF Lyon collabore avec Tech-Dev pour l'appui des filières karité au Burkina Faso et ananas séché au Bénin. Ces programmes posent des questions, tant opérationnelles que stratégiques, sur la construction de filières d'exportation en commerce équitable. ISF Nancy collabore également avec l'ONG MISOLA au Mali pour la production et la distribution de farines infantiles, produits très sensibles du point de vue des normes nutritionnelles et sanitaires.

D'autre part, la fédération ISF, membre fondateur de Max Havelaar et membre de la PFCE (Plate-forme Française du Commerce Equitable) s'est impliquée dans les discussions de l'AFNOR sur la normalisation du commerce équitable.

Enfin, nous souhaitons que cette étude sur la normalisation soit le point de départ d'une réflexion au sein de la fédération ISF. En effet, les ingénieurs, dans le domaine de l'agro-alimentaire et dans l'industrie en général, sont partis prenantes de l'élaboration et de la mise en application des normes. S'ils sont formés à en évaluer la pertinence technique, peu d'ingénieurs sont en capacité d'en identifier les impacts au Sud et d'en questionner la légitimité.

## 2 Méthodologie

---

### 2.1 Choix de la méthodologie

Un premier travail a été conduit en 2005 par Abdoulaye Kounta, stagiaire à ISF. Il a permis de revisiter les notions théoriques liées à la normalisation et à son historique. Cependant ce travail ne nous paraissait pas suffisant pour enclencher une démarche de réflexion parmi les acteurs de la solidarité internationale. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de **réaliser une seconde étude centrée sur les pratiques actuelles des acteurs français de la solidarité internationale.**

Julie Couturier, ingénieur agronome, a coordonné ce travail à ISF du 15 février au 15 mai 2006.

▪ La première étape a consisté à **identifier les initiatives en cours et les questionnements des acteurs français de la solidarité internationale.**

Ce document s'appuie donc sur des entretiens réalisés avec des personnes ressources et des praticiens de différentes organisations : ONGs et bureaux d'études de développement, acteurs du commerce équitable, organismes de recherche, organisations professionnelles agricoles (voir liste en annexe).

Nous avons abordé les points suivants avec ces personnes ressources :

- En quoi la question de normes est présente dans vos programmes d'appui aux producteurs ?
- Quelles difficultés opérationnelles soulèvent-elles ?
- Quels sont les impacts de ces normes sur les producteurs ?
- Quels positionnements stratégiques ou politiques sont développés ?

Ces entretiens ont été complétés par des ressources bibliographiques et des travaux de recherche passés et en cours.

▪ Nous proposons, lors de la restitution de ce travail, d'ouvrir une seconde étape : identifier des **pistes d'actions concrètes pour poursuivre ensemble la réflexion sur la normalisation.**

### 2.2 Champ de l'étude

Cette étude ne vise pas à l'exhaustivité. En effet, l'objectif principal est de lancer une réflexion à partir des enjeux principaux identifiés.

En ce sens, nous n'avons pas cherché à consulter l'ensemble des acteurs français de la solidarité internationale impactés par les normes, travail que nous n'aurions pu de toutes façons réaliser dans le temps court de l'étude. De même, nous n'avons pas cherché à analyser de façon exhaustive toutes les normes pouvant impacter les agricultures du Sud. Nous nous sommes concentrés sur celles évoquées par les personnes ressources consultées.

Nous avons fait le choix de ne pas restreindre le champ géographique de l'étude. Les exemples proviennent donc de différents «Suds », illustrant ainsi une large palette de problématiques. Une analyse géographique différenciée reste cependant indispensable, les questions ne se posant par exemple pas dans les mêmes termes en l'Afrique de l'Ouest ou en Amérique Latine.

Il faut bien souligner que cette étude propose **le point de vue des acteurs français de la solidarité internationale** et qu'en particulier nous n'avons pas pu consulter leurs

partenaires au Sud, organisations de producteurs ou industriels qui sont cependant les premiers concernés par le sujet. A ce titre, nous avons contacté la FIPA (Fédération Internationale des producteurs) qui n'a pas encore finalisé de position commune sur la normalisation (document en cours d'élaboration, *communication FIPA*). Un travail plus complet pourrait proposer d'interroger sur le sujet des réseaux actifs sur les questions de mondialisation des échanges agricoles, tels que le ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest).

## **2.3 Deux niveaux d'analyse : le terrain et les politiques**

### ***Les types d'interventions des ONGs***

Les structures rencontrées ont des niveaux et des méthodologies d'intervention diverses.

Ainsi l'étude réalisée pour le F3E (Fonds pour la promotion des Etudes préalables, Etudes transversales et Evaluations) en 2005 sur les filières agro-alimentaires d'exportation (*LIAGRE, CORONEL, RIBIER, SAINT-PIERRE, 2005*) analyse les stratégies des ONGs selon 5 grandes familles d'intervention :

- L'amélioration de l'insertion des producteurs dans les filières d'exportation
- La construction de nouvelles filières mettant en œuvre des principes éthiques
- Le développement de segments de marchés pour les produits du Sud sur les marchés du Nord
- La sensibilisation des consommateurs aux règles et pratiques du commerce international
- La réforme des politiques publiques

Pour notre étude, il serait nécessaire d'ajouter l'amélioration de l'insertion des producteurs dans les filières locales.

Cette analyse montre la diversité des modes et des philosophies d'action qui induit un regard différent sur la question des normes. Ainsi, des ONGs travaillant uniquement à l'appui aux producteurs et à la construction des filières se positionnent surtout sur les questions opérationnelles de l'impact des normes. A l'inverse les ONGs de plaidoyer développent surtout une position politique sur la normalisation.

De plus, nous avons rencontré diverses sensibilités dans les OSI. Par exemple des structures telles que FERT, l'AFDI, l'APCA, proches du monde agricole français se positionnent fortement sur l'appui aux producteurs via leurs organisations. D'autres ONGs telles que le CIDR ont une réflexion plus globale sur les filières.

### ***Deux niveaux d'analyse complémentaires***

Nous proposons donc dans notre document une analyse à deux niveaux :

- Un niveau opérationnel. Nous détaillons dans cette partie les questions opérationnelles que la normalisation pose aux ONGs dans leurs projets de terrain ainsi que l'impact observé pour les producteurs du Sud.
- Un niveau politique. Nous balayons dans cette seconde partie les enjeux stratégiques et politiques que posent les normes pour les agricultures des pays du Sud.

La distinction de ces deux niveaux apparaît parfois arbitraire et de nombreux acteurs de la solidarité internationale se positionnent de façon complémentaire sur les deux niveaux, l'expérience de terrain étant à l'origine de l'analyse politique.

## 3 Les normes vues du terrain

---

Dans cette partie, nous proposons un panorama des normes citées par les personnes ressources comme impactant, dans le cadre de programmes de terrain, les producteurs du Sud.

### 3.1 Les normes sanitaires pour l'exportation

De nombreux pays du Nord ont mis en place des mesures sanitaires à l'importation de produits alimentaires sur leur territoire. Ces mesures portent sur les additifs alimentaires, les résidus de pesticides, la présence de métaux lourds, de moisissures, de contaminations microbiologiques, sur l'étiquetage... L'Europe a une politique globalement plus libérale que les Etats-Unis ou le Japon en matière de barrières sanitaires mais elle porte sur des produits à forte répercussion économique. Les pays qui imposent le plus de contraintes sont paradoxalement les pays du groupe de Cairns (Venezuela, Argentine, Brésil) qui prônent pourtant un plus grand libéralisme des échanges (*LE BIGOT, RIBIER, 2004*).

Les pays les moins avancés (PMA) semblent particulièrement en position de faiblesse face à ces normes. En effet, leurs exportations, essentiellement agricoles, sont très touchées par les aspects sanitaires et leurs producteurs manquent de ressources financières pour effectuer les changements de technique et les systèmes de contrôle et de traçabilité qu'exigent les normes. Le renforcement des normes sanitaires signifie souvent l'exclusion des exportations des PMA, incapables de répondre aux nouvelles normes avant que d'autres concurrents ne gagnent le marché (*LE BIGOT, RIBIER, 2004*).

Les ONGs françaises rencontrées appuient essentiellement des producteurs cherchant à exporter leurs produits vers les marchés européens (Afrique de l'Ouest) ou américains (Amérique Latine). Nous sommes ici dans le champ de normes obligatoires, intégrées dans les réglementations.

#### **Les normes pour l'exportation vers l'Union Européenne**

Les producteurs du Sud doivent répondre à plusieurs aspects sanitaires, en réponse aux législations alimentaires européennes :

- **La traçabilité.** Elle est rendue obligatoire par le Règlement européen 178/2002 entré en application le 1<sup>er</sup> janvier 2005 (« food law »). Cette réglementation « de la fourche à la fourchette » donne à l'importateur la responsabilité d'assurer la traçabilité du produit aux différents stades de la filière. Les informations ne sont pas destinées aux consommateurs mais aux pouvoirs publics en cas de contrôle ou d'alerte sanitaire (*FREIDINGER-LEGAY, 2006*).
- **Le contrôle de l'hygiène.** Il est rendu obligatoire par les modifications de la réglementation relative à l'hygiène entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cette réglementation met l'accent sur le système d'analyse des dangers et de leur maîtrise aux points critiques (méthode HACCP).
- **Le respect des limites maximales de résidus de pesticides** (directive 91/414/CE).
- **Le respect des limites maximales de résidus d'aflatoxines** (règlement CE 2174/2003). Les aflatoxines sont des substances très toxiques pour les mammifères qui apparaissent dans les noix, les céréales, les poivres séchés et d'autres aliments d'origine végétale.
- **L'affichage des aliments allergènes** (directive 2003/89 CE)
- **La traçabilité des emballages.** Elle sera rendue obligatoire à partir d'octobre 2006 (règlement 1935/2004) (*FREIDINGER-LEGAY, 2006*).

Plusieurs ONGs rencontrées sont directement confrontées à ces normes européennes dans leurs appuis.

Ainsi Tech-Dev est confronté à la question de la **traçabilité** pour plusieurs filières appuyées : pour la production d'ananas déshydratés au Bénin et pour le karité au Burkina Faso. Pour ce dernier cas, le karité étant surtout exporté en cosmétique, la traçabilité n'est pas encore obligatoire mais elle l'est rendue de fait par les demandes des acheteurs. Ainsi un système de traçabilité a été mis en place de la motte de beurre au container (*communication Tech-Dev*).

Il semble cependant que la traçabilité ne soit pas encore systématiquement appliquée dans toutes les filières. Pour l'anacarde en effet, il n'y a pas aujourd'hui de stricte traçabilité. Les transformateurs majoritaires, indiens et vietnamiens, n'y ont d'ailleurs pas intérêt. Leurs usines fonctionnent en continu, d'abord avec leur production nationale, puis avec des noix importées d'Afrique de l'Ouest lorsque la récolte est terminée dans leur pays : la traçabilité alourdirait considérablement leur système. Les pays africains, pour défendre la transformation des noix sur leur sol, se sont clairement positionnés pour l'application de la traçabilité à la dernière conférence de l'OMC (*communication Rongead*).

L'AFDI rencontre les questions de mise en conformité aux normes européennes dans plusieurs projets d'appui aux organisations de producteurs. Au Bénin par exemple, AFDI travaille avec l'Union des producteurs du sud Bénin (UPS) qui commercialise en Europe de l'ananas frais par avion depuis 2001. Les techniciens de l'UPS ont reçu une formation sur les normes d'exportation de l'ananas frais et mettent en place une démarche HACCP. La principale difficulté réside dans les limites minimales de résidus dans les fruits exigées par l'UE (*communication AFDI*).

L'AFDI Lorraine travaille avec des producteurs d'oignons de Madagascar qui souhaitent exporter vers l'île de la Réunion. Or les importateurs réunionnais utilisent les références européennes et ont des demandes de contrôle, via des questionnaires complexes, totalement inadaptées aux capacités des producteurs malgaches. L'AFDI joue un rôle de médiateur, d'un côté en demandant aux importateurs réunionnais de revoir leurs attentes en fonction du contexte malgache et d'un autre côté en aidant les producteurs malgaches à répondre à un niveau minimal d'exigences (*communication AFDI Lorraine*).

Enfin, les ONGs évoquent aussi la difficulté de trouver des **institutions locales compétentes pour effectuer les contrôles nécessaires sur les marchandises exportées**. En Afrique de l'Ouest par exemple, les laboratoires locaux compétents sont peu nombreux et se concentrent sur des productions jugées prioritaires pour l'exportation (cas du cacao en Côte d'Ivoire). Le CIDR n'a par exemple pu trouver de laboratoire au Mali compétent pour réaliser des analyses sur le soja, les analyses doivent être effectuées en France (*communication CIDR*). De même, les ministères locaux compétents pour accréditer et contrôler ces laboratoires ne sont pas toujours à même de remplir leurs fonctions.

### **Le marché américain : loi sur le bio terrorisme**

La loi américaine contre le bio-terrorisme impacte certains producteurs sud-américains. Cette loi, adoptée en 2002, vise à assurer l'innocuité des produits agricoles alimentaires et animaux entrant sur le sol américain. Elle comprend essentiellement des contraintes pour les exportateurs (inscription, représentation aux Etats-Unis, enregistrements) mais du fait de l'exigence de traçabilité sur toute la filière, les exigences touchent aussi les producteurs. Ceux-ci doivent en particulier tenir un registre des opérations culturales et des produits phytosanitaires utilisés ainsi que référencer toutes les parcelles de production (*VEERABADREN, 2005*).

## 3.2 Les normes conditions d'accès aux circuits commerciaux

### ***Le référentiel européen EUREPGAP***

D'autres normes élaborées en Europe n'ont pas un caractère obligatoire réglementaire mais deviennent de fait indispensables pour avoir accès au marché européen.

EUREPGAP « Euro Retailer Produce Working Group-Good Agricultural Practices » est une association composée de chaînes européennes de grandes et moyennes surfaces, particulièrement implantée en Europe du Nord (Royaume-Uni, Pays-Bas). L'association développe, essentiellement pour les produits frais, un référentiel inspiré de bonnes pratiques agricoles de production et de la méthode HACCP pour le conditionnement.

Ce référentiel s'applique au niveau de l'exploitation agricole. Dans le cas de l'ananas, le référentiel représente près de 210 points de contrôle (respect de l'environnement et des conditions sociales de travail) avec un coût de mise en conformité évalué entre 2300 et 2600 US \$ pour un producteur costaricien souhaitant exporter. A cela il faut encore ajouter les coûts de certification (VEERABADREN, 2005).

Cependant, même si les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) font de plus en plus référence au référentiel EUREPGAP, elles ne l'exigent pas systématiquement : la sécurisation des volumes et de la qualité restent leur premier souci (VEERABADREN, 2005).

### ***Les GMS de certains pays du Sud développent aussi des normes***

Les grandes surfaces développent de plus dans certains pays du Sud (Amérique Latine, Afrique du Sud, Magreb) des démarches qualité. Ce sont soit des chaînes européennes ou américaines implantées localement (y compris des chaînes de restauration comme Mac Donalds), soit des entreprises nationales (*communication GRET*). Ceci est encore très peu développé en Afrique de l'Ouest.

Au Costa Rica par exemple, les GMS représentent près de 50 % de la vente au détail dans le secteur alimentaire. Ces GMS, face aux attentes des consommateurs, développent leurs propres cahiers des charges de qualité et sécurité (pour les traces de pesticides par exemple). L'approvisionnement fruits et légumes s'effectue alors auprès de fournisseurs privilégiés, dont des organisations de producteurs, avec parfois proposition d'assistance technique et de crédits (VEERABADREN, 2005).

Ces marchés émergents constituent des opportunités nouvelles de débouchés stables et rémunérateurs. Reste à savoir quels producteurs pourront s'adapter à ces exigences (*communications IRAM et GRET*).

## 3.3 Impact de la mise en conformité aux normes

Les producteurs positionnés sur l'exportation de produits vers l'Europe ou les Etats-Unis ou sur l'approvisionnement des GMS locales doivent donc se mettre en conformité avec les normes décrites précédemment pour continuer à vendre. Cette mise en conformité présente de **forts risques d'exclusion des petits producteurs**.

### ***Les mêmes normes pour tous les acteurs***

De façon générale, les petits producteurs et les petits transformateurs sont confrontés aux mêmes normes à l'exportation que les grandes plantations, usines, ou industries. C'est par exemple le cas pour la production de fruits au Brésil (*communication ESSOR*) ou d'ananas au Costa Rica (VEERABADREN, 2005). Il est évident que des petits producteurs, même organisés, et des multinationales ont des niveaux d'accès aux financements et à l'information incomparables et n'ont pas la même rapidité et efficacité dans la mise en conformité.

### ***L'intégration des filières***

Lorsque les produits sont fournis par un grand nombre de petits producteurs (majorité des filières agricoles africaines d'exportation par exemple), les opérateurs d'aval ont tendance à contractualiser sur la base d'un cahier des charges avec les plus gros fournisseurs ou à intégrer la filière. Dans les deux cas, on constate une marginalisation des petits producteurs (*LE BIGOT, RIBIER, 2004*).

Ainsi, sur la filière ananas au Costa Rica, la maîtrise de la qualité induit un rapprochement d'acteurs amont et aval et donc une intégration des filières. Ceci conduit à une diminution du nombre de débouchés disponibles pour les petits producteurs (*VEERABADREN, 2005*).

### ***Le transfert de responsabilités***

On observe, tout au long de la filière, un transfert descendant de responsabilité jusqu'au secteur de la production. Les producteurs se trouvent alors dans l'obligation d'accepter ce nouveau rôle de la prise en charge de la responsabilité de leurs productions. Les exportateurs peuvent alors privilégier les producteurs moyens ou grands qui possèdent déjà les certifications et les outils de traçabilité nécessaires (*VEERABADREN, 2005*).

### 3.4 Les labels de qualité

Pour notre étude, nous regroupons sous le terme labels de qualité les systèmes de garanties de qualité et d'origine. Ces systèmes ont souvent été volontaires au départ dans le souci de mieux valoriser certains produits typés puis ont fait l'objet de réglementations.

#### ***L'agriculture biologique***

##### Des normes publiques au niveau européen

L'agriculture biologique est un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants.

L'agriculture biologique est régie au niveau européen par le règlement CE n°2092/91 du 24 juin 1991. Il existe un logo européen qui peut être apposé sur les produits et ingrédients composés d'au moins 95 % d'ingrédients issus du mode de production biologique, ainsi qu'un logo français, AB, propriété du Ministère de l'agriculture.

L'union européenne a par ailleurs développé une réglementation spécifique pour les importations de produits biologiques en provenance de pays tiers. Les importateurs doivent obtenir des autorisations d'importation et l'Union Européenne ne reconnaît la réglementation nationale agriculture biologique comme équivalente à la sienne que pour 6 pays (Argentine, Australie, Costa Rica, Israël, Suisse et Nouvelle Zélande).

De nombreux pays (Etats-Unis, Japon...) ont également développé des législations sur l'agriculture biologique et des directives ont été élaborées par le Codex Alimentarius (source : site FAO <http://www.fao.org/organic/>).

##### Une opportunité pour valoriser des produits spécifiques

L'agriculture biologique peut représenter une réelle opportunité pour des produits particuliers. Ainsi ESSOR a travaillé à l'élaboration d'un cahier des charges d'agriculture biologique pour l'exploitation de l'Açaï, le fruit d'un palmier brésilien initialement cueilli dans la forêt naturelle. Ce cahier des charges permet d'introduire des conditions de conservation de la biodiversité, particulièrement mise en danger par l'intensification de l'exploitation et le passage d'une cueillette en forêt naturelle à des plantations (*communication ESSOR*).

En Amérique Latine, il y a également des fortes dynamiques endogènes de construction de filières d'agriculture biologique pour des consommateurs urbains (*communication IRAM*).

##### Mais des questions sur la rentabilité et l'adaptation au contexte local

Les producteurs des pays pauvres ont souvent peu de moyens pour acheter des intrants, l'effort d'adaptation des pratiques vers la production biologique est donc limité. Mais la certification en agriculture biologique est par contre complexe, coûteuse et parfois totalement inadaptée au contexte local. Ainsi quel sens a une certification au niveau de la parcelle dans un pays comme le Burkina Faso où il n'y a pas de cadastre, pas de parcellaire et peu de planification des cultures ? De plus, si les producteurs doivent prendre en charge le coût de la certification, l'exportation sous le label agriculture biologique en Europe est faiblement rentable (*communication CIDR*). En effet, il n'y a souvent pas de certificateur compétent localement et les organisations de producteurs sont obligées de faire appel à des certificateurs européens comme Ecocert, comme c'est le cas au Togo (*communication CCFD*).

Là encore, on peut s'interroger sur la capacité de petits producteurs faiblement organisés à mettre en place les systèmes de contrôle interne et de certification externe permettant d'avoir accès aux marchés de l'agriculture biologique.

## ***Les indications géographiques***

### Un concept reconnu au niveau mondial

Les indications géographiques sont particulièrement développées en France avec les Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) et en Europe avec la reconnaissance de deux systèmes d'indications géographiques : les Appellations d'Origine Protégées (AOP) et les Indications Géographiques Protégées (IGP) (règlement communautaire n°2081/92 du 14 juillet 1992).

Les indications géographiques ont également une reconnaissance internationale à travers l'accord ADPIC (Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au commerce) de l'OMC mais font l'objet de continues batailles sur la scène internationale, la notion d'indications géographiques n'étant pas reconnue par tous.

### Valoriser les produits et protéger leur typicité

Les organisations françaises sont impliquées dans la construction de systèmes d'indications géographiques dans plusieurs pays du Sud, potentiels alliés dans les discussions internationales. Les chambres d'agriculture françaises sont par exemple impliquées dans plusieurs projets de mise en place, avec les institutions locales, d'indications géographiques (*communication APCA*). Mais les aspects administratifs ne sont souvent pas le point le plus crucial, encore faut-il **accompagner les producteurs** et les autres acteurs à la caractérisation des produits et à la construction de la filière (*communications APCA, FERT*).

Les recherches conduites par le groupe de recherche CIRAD-INRA-CNEARC portent en particulier sur les processus coopératifs nécessaires à la spécification des indications géographiques : il s'agit ici de se mettre d'accord sur « ce qui compte » (caractéristiques des produits, procédés d'obtention, savoir-faire...) et sur les systèmes de garantie à mettre en place.

Les indications géographiques présentent une opportunité intéressante pour des producteurs de valoriser leurs produits mais à condition que les gouvernements locaux soient en capacité de faire des **contrôles** et d'imposer **des sanctions aux fraudeurs**. Sinon, ce sont les producteurs déjà les mieux placés économiquement qui capteront le marché. Or cette question du contrôle est souvent peu assurée (*communication GRET*).

On remarquera que les indications géographiques développées au Sud relèvent de deux aspects. D'une part il s'agit d'une démarche de valorisation des produits locaux pour le marché local ou pour l'exportation et d'autre part d'une démarche de protection et de défense de la typicité des produits quand d'autres pays se positionnent sur les mêmes marchés.

Ainsi les producteurs du sud du bassin méditerranéen développent des indications géographiques aussi parce que certains pays d'Amérique du Sud produisent aujourd'hui des produits similaires aux produits méditerranéens et qui viennent directement les concurrencer (*PORTIER, OURABAH, 2006*).

## 3.5 Le commerce équitable

### ***Une forme de norme particulière***

La définition de référence la plus fréquemment acceptée du commerce équitable est celle donnée par FINE en 2001 : « *Le commerce équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du commerce équitable s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel* » (source : FINE, réseau international de coordination des actions du commerce équitable (FLO, IFAT, NEWS, EFTA)).

Du point de vue des producteurs du Sud, le commerce équitable apparaît donc comme un type de « norme » ou de « standard » auquel ils doivent répondre pour accéder à un circuit commercial plus équitable. Nous ne sommes plus ici sur les caractéristiques des produits mais principalement sur leur mode de commercialisation et d'élaboration (sous les aspects sociaux et environnementaux).

Sous cette définition commune, on rencontre différents standards et systèmes de garantie que nous allons examiner dans le cas français.

### ***Des systèmes privés de garantie***

Les standards et systèmes de garantie sont gérés par des acteurs privés. Ils cherchent en priorité à assurer aux consommateurs du Nord qu'il y a adéquation entre les principes énoncés du commerce équitable et les pratiques réelles. Ces systèmes de garantie ont bien sûr des impacts pour les producteurs du Sud commercialisant des produits via le commerce équitable : les engagements vis-à-vis des consommateurs du Nord sont reportés sur les producteurs et leurs organisations. C'est ce point que nous allons examiner ici. La question de la participation des producteurs du Sud à l'élaboration des normes, fondamentale étant donnée l'ambition de faire évoluer les équilibres mondiaux, sera abordée plus en détail dans la partie suivante.

#### La labellisation des produits

L'association FLO international et en France Max Havelaar utilise un système de label, essentiellement pour des produits agricoles (café, thé, chocolat, jus de fruits, bananes, coton...). Le terme utilisé par Max Havelaar est celui de label qui le différencie d'une marque commerciale du fait de son mode d'élaboration et de la certification dont il fait l'objet. Un logo apposé sur les produits permet au consommateur de les différencier en grandes surfaces.

La labellisation repose sur le respect de standards comprenant des critères sociaux, économiques et environnementaux. Pour les organisations de producteurs, cela se traduit concrètement par le respect de critères sociaux (politique sociale, petits producteurs, démocratie...) et de critères environnementaux (sur les modes de production) qui leur ouvrent la possibilité d'accéder à un prix minimum (défini pour chaque produit) et à une prime de développement. Les organisations de producteurs respectant ces standards sont intégrées dans un « registre des producteurs de FLO ». Il existe aussi des standards pour les plantations, reposant sur l'amélioration des conditions de travail et de représentation syndicale des travailleurs.

Les fonctions d'audit et de contrôle de l'application des standards FLO sont mises en œuvre par FLO-Cert (*communication Max Havelaar*).

### La reconnaissance des structures (filières intégrées)

Ce système repose sur la reconnaissance de structures du Nord et du Sud dont l'activité principale relève du commerce équitable. Ce système correspond au démarrage historique du commerce équitable avec la volonté d'établir une relation de confiance mutuelle entre les structures du Nord et du Sud. De plus la différenciation des produits du commerce équitable n'est pas nécessaire puisque ceux-ci sont vendus en boutiques spécialisées (surtout de l'artisanat).

Il est mis en œuvre par l'IFAT (International Federation for Alternative Trade) au niveau international avec l'utilisation du logo FTO (Fair Trade Organisation). En France, la PFCE (Plate-forme Française du Commerce Équitable) a développé un système de garantie des acteurs français du commerce équitable. De plus chaque réseau comme par exemple la fédération Artisans du Monde prend en charge l'évaluation de ses partenaires au Sud.

Ce système est basé sur le respect par les structures du Nord et du Sud d'un code de pratiques (engagements généraux et critères de progrès), il ne garantit pas de prix minimum. Le contrôle repose sur des auto-évaluations, des examens réciproques par d'autres structures membres, et des vérifications externes et aléatoires par un certificateur indépendant.

### La labellisation des filières

Cette démarche, développée par STEP dans le secteur textile, consiste à partir du distributeur et à remonter toute la filière jusqu'à la production pour responsabiliser et faire progresser les pratiques sociales et environnementales de chaque acteur (*site internet de STEP*).

### D'autres labels privés en émergence

Divers labels privés n'émanant pas des acteurs traditionnels du commerce équitable apparaissent depuis quelques années: le label Bioéquitable créé en 2002 par 5 entreprises françaises de production et de commercialisation agro-alimentaires, le label social et environnemental Utz Kapeh utilisé par une multinationale hollandaise de café, et peut-être demain des labels créés par la grande distribution.

### ***Vers une normalisation publique du commerce équitable en France ?***

Le développement de la notoriété auprès des consommateurs du commerce équitable en France place les organisations du commerce équitable face au défi de « protéger le concept de commerce équitable, afin d'éviter les risques de banalisation, de dévoiement ou de récupération, qui découlent d'une certaine manière du succès du commerce équitable ». C'est le sens de leur participation aux processus de normalisation en cours (*Artisans du Monde, revue Equité, décembre 2005*). On notera que seules la France et la Belgique ont engagé des processus publics de normalisation, les autres pays européens se satisfaisant de l'utilisation de labels privés.

### L'accord AFNOR

L'AFNOR, sous la tutelle de la DIESS (Délégation inter-ministérielle à l'innovation sociale et à l'Economie sociale) a encadré depuis 2002 un travail de rédaction d'un fascicule de référence sur le commerce équitable. Ce document, finalement sorti en janvier 2006, est un accord qui n'a pas une valeur normative mais informative. Si ce document a été élaboré avec une large représentation des acteurs français du commerce équitable (organisations de commerce équitable, associations de consommateurs, grands distributeurs, certificateurs et ONGs), aucun acteur du Sud n'a été consulté. On peut donc s'interroger sur la légitimité d'une initiative purement nationale pour normer un processus international.

Cet accord ouvre tout de même la voie à un processus de normalisation en proposant des définitions communes et en particulier en reconnaissant que le commerce équitable repose

sur l'application de trois principes fondamentaux : « l'équilibre de la relation commerciale entre les partenaires ou co-contractants, l'accompagnement des organisations de producteurs et/ou de travailleurs engagés dans le commerce équitable et l'information et la sensibilisation du consommateur, du client et plus globalement du public » (AFNOR, AC X 50-340, 2006).

### Loi du 2 août 2005 en faveur des PME

Le législateur français s'est saisi de la notion de commerce équitable avec la Loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises. Cette loi comporte une brève définition du commerce équitable : « Au sein des activités du commerce, de l'artisanat et des services, le commerce équitable organise des échanges de biens et de services entre des pays développés et des producteurs désavantagés situés dans des pays en développement. Ce commerce vise à l'établissement de relations durables ayant pour effet d'assurer le progrès économique et social de ces producteurs ». Elle crée également une Commission Nationale du Commerce équitable chargée de reconnaître les personnes physiques ou morales veillant au respect des conditions du commerce équitable (donc les structures habilitées à fournir une garantie). Un décret d'application devrait être publié sous peu pour préciser le fonctionnement de la commission.

### **Le commerce équitable vu du terrain**

#### Répondre aux exigences des systèmes de garantie

La première question rencontrée par les ONGs intervenant en appui à des producteurs engagés dans des filières équitables est, de façon assez similaire à toute filière d'exportation, la mise en conformité aux standards.

Etre référencé par FLO demande un gros travail administratif pour une organisation de producteurs, travail qu'elle peut difficilement accomplir seule sans l'appui d'une ONG (*communication Rongead*). Ceci est d'autant plus vrai, comme le reconnaît Max Havelaar, que les acteurs européens du commerce équitable n'ont pas toujours des moyens de communication adaptés (utilisation d'internet, langue de diffusion des documents...).

#### Peu de travail sur la qualité des produits

Les producteurs comprennent parfois mal que la meilleure rémunération provient de démarches administratives pour répondre à des critères et le prouver (avec le coût de la certification) et non d'un travail sur la qualité même du produit (*communication AFDI Lorraine*).

Par ailleurs les importateurs du commerce équitable, en particulier quand ils commercialisent leurs produits dans des réseaux spécialisés militants, ont des exigences moindres sur la qualité des produits et ne poussent donc pas les producteurs à l'amélioration. Ainsi des problèmes de dessèchement et de brunissement d'ananas séchés en provenance du Bénin restent sans solution à ce jour (*communication Tech Dev*).

Le CIDR va même plus loin en disant que les acteurs du commerce équitable ont un discours trop protecteur, les producteurs ne sont pas poussés à progresser et à se professionnaliser (*communication CIDR*).

### 3.6 La question de la qualité dans les filières locales au Sud

De nombreux acteurs français de la solidarité internationale se positionnent également sur l'appui à des filières locales de production et de consommation.

Dans ce domaine, une analyse géographique différenciée est nécessaire. En effet, les problématiques peuvent s'avérer très différentes selon les zones géographiques. En Afrique de l'Ouest, on parle encore peu de normes, même si des démarches qualité sont en construction (*communications CIEPAC, Echoppe, CCFD...*). La question de réglementations nationales est à l'inverse présente dans plusieurs pays d'Amérique Latine depuis longtemps, comme par exemple au Brésil (*communication FERT*).

#### **Les Etats du Sud producteurs de normes**

Les gouvernements des pays du Sud sont eux-mêmes producteurs de normes pour les produits alimentaires, comme outil de gestion du marché local et de stratégie économique d'importation et d'exportation. Les situations sont bien-sûr très diverses selon les pays. Si le Brésil possède aujourd'hui un arsenal important de réglementation alimentaire, celui-ci est peu développé en Afrique de l'Ouest.

Plusieurs exemples nous ont cependant été cités. Ainsi, le Ministère de l'Industrie burkinabé a mis en place une norme sanitaire visant à faire fermer les huileries de coton produisant une huile impropre à la consommation (*communication Tech-Dev*). Tech-Dev propose d'appuyer des unités artisanales pour faire face à cette nouvelle norme.

Le gouvernement sénégalais a mis en place une norme pour les concentrés de tomate importés afin de protéger le secteur de la tomate industrielle, seconde activité dans le Delta du fleuve Sénégal après la riziculture en terme de masses salariales et d'occupation de l'espace (*KOUNTA, 2005*).

La création d'une norme peut aussi être un **outil de négociation des producteurs** face aux acheteurs, nationaux ou internationaux. En Côte d'Ivoire, le développement, avec le Ministère de l'Industrie, d'une norme définissant des critères de qualité objectifs sur l'anacarde a permis aux coopératives de producteurs de mieux évaluer la qualité de leurs produits et donc d'en mieux négocier le prix. On remarquera que les producteurs ont ici été associés à l'élaboration et à la validation de la norme (*communication Rongead*).

Mais les réglementations locales sont souvent **inspirées des règles internationales et ne prennent pas suffisamment en compte les pratiques traditionnelles**.

Par exemple la réglementation brésilienne sur les fromages, mise en place pendant la période d'industrialisation des années 50, impose un affinage minimal de 60 jours. Cette réglementation ne prend pas du tout en compte les pratiques traditionnelles de producteurs de fromage du Mineas Gerais ou d'autres Etats, qui produisent un fromage au lait cru commercialisé en frais. Ces fromages traditionnels, qui ont une réputation jusque dans les grandes villes brésiliennes, se retrouvent alors clandestins sur le propre sol brésilien. FERT travaille avec l'Etat du Mineas Gerais et les ministères fédéraux afin de faire reconnaître ces fromages et de soutenir une phase d'expérimentation pour l'amélioration de leur qualité (*communication FERT*).

Un autre exemple peut être donné en Afrique de l'Ouest. Afrique Verte aide des organisations de producteurs locales à remporter les marchés d'approvisionnement des stocks de sécurité des pays, surtout constitués à ce jour par l'aide alimentaire internationale. Ces stocks sont cogérés par l'Union européenne qui impose des standards de qualité auxquels les céréales produites et circulant dans le pays ne répondent pas aisément. On est donc dans la situation paradoxale où sont refusées des céréales pour un usage vivrier bien qu'elles correspondent aux habitudes vivrières du pays. Suite à une amélioration du tri des

céréales et de l'élimination des impuretés, une organisation de producteurs a finalement remporté le marché au Burkina Faso (*communication CCFD*).

Même s'il n'existe pas de réglementation nationale, certaines ONGs mettent en place avec leurs partenaires leurs « propres normes ». Ainsi Misola a défini avec les transformatrices locales ses propres exigences pour la production de farines alimentaires de complément pour nourrissons. Il s'agit d'une part de répondre aux exigences du PAM (Programme Alimentaire Mondial) et d'autre part d'élaborer dans les différentes unités de production des farines répondant aux mêmes caractéristiques nutritionnelles, sanitaires et organoleptiques (*communication Misola*).

### **Une demande de qualité qui ne se construit pas seulement sur des normes**

Dans les villes africaines, peu de produits locaux sont qualifiés par le biais de procédures industrielles de type norme. De plus, les contrôles de certification ne génèrent pas la confiance des consommateurs car les institutions qui les portent ne sont pas crédibles. Ainsi au Burkina Faso, les consommateurs qui ont des attentes en terme de qualité sanitaire des produits évaluent la qualité sur d'autres critères : analyse directe des caractéristiques sensorielles du produit sur le marché, origine géographique du produit, relation personnelle avec la vendeuse, fidélisation à un vendeur... Le contrôle traditionnel de l'accès à la profession de boucher est un autre gage de confiance (*CHEYNS, BRICAS, 2003*). **Les normes ne sont donc pas la panacée de la construction de la qualité.**

Plusieurs ONGs de terrain s'accordent à dire qu'il y a aujourd'hui dans les villes africaines des **consommateurs sensibles aux notions de qualité**. Ils sont d'abord demandeurs d'une **qualité sanitaire des aliments**, et notamment pour leurs enfants qui prennent leurs repas auprès des restauratrices de rue. Mais le prix reste le premier critère de choix. (*communication Echoppe*).

Ils peuvent également être sensibles à l'**origine nationale des produits**. Ainsi au Mali et en Guinée, la demande pour le riz national est très forte, parfois supérieure à l'offre disponible. Des organisations de producteurs travaillent aujourd'hui à l'amélioration de la qualité de leur production, avec la mise au point de labels, afin de reconquérir ce marché national.

La Fédération des Producteurs du Fouta Djallon en Guinée par exemple, se positionne sur les labels comme suite de la stratégie de développement et promotion d'une pomme de terre guinéenne face aux importations de pommes de terre hollandaises. Ainsi la fédération a collaboré avec les autorités guinéennes pour l'adoption de normes nationales de qualité de la pomme de terre et pour l'immatriculation d'une marque commerciale « Belle de Guinée (FPFD) » (*communication CCFD*).

Ces initiatives sont encore balbutiantes, faute de moyens suffisants. Une autre limite à l'élaboration de cahiers des charges repose dans la nécessaire collaboration entre divers acteurs de la filière qui ont souvent des intérêts divergents : les commerçants ont parfois de gros intérêts dans la poursuite des importations (*communication CIEPAC*).

De même AVSF travaille en Haïti au développement de la filière lait frais sous la marque « lait à gogo » afin de se substituer aux importations de lait en poudre (*communication AVSF*).

Enfin, la notion de confiance dans la qualité peut également reposer sur un lien plus étroit entre consommateurs et producteurs. Ainsi AVSF intervient au Venezuela avec des coopératives de consommateurs proches des lieux de production (*communication AVSF*). On retrouve d'ailleurs cette même logique en France avec le développement des AMAP, Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, où un groupe de consommateurs urbains s'engage à suivre et à acheter la production d'un agriculteur de la périphérie.

### **3.7 Conclusion : la position des acteurs de la solidarité internationale**

#### ***Les interventions des OSI sur le terrain***

Le panorama précédent montre que nombre d'ONGs françaises intervenant en appui à des producteurs du Sud sont confrontées à la question des normes et s'impliquent dans différents types d'intervention.

Les ONGs se positionnent d'abord en accompagnement des producteurs pour la mise en conformité aux normes, leur permettant un accès aux marchés internationaux (classiques ou via des démarches volontaires). Les ONGs doivent alors trouver les lieux d'information et de compétences sur les normes, sujets qu'elles ne maîtrisent pas toujours elles-mêmes (ressources locales ou appel à des ressources en France).

L'accompagnement porte aussi sur l'amélioration de la qualité des produits dans le cas de filières locales.

L'idée est également de réduire les impacts négatifs des normes et de permettre à un maximum de producteurs de rentrer dans le système, et non seulement les plus forts d'entre eux. Ceci passe souvent par un appui aux organisations de producteurs, sur leur structuration et leurs capacités de négociation.

Pour une réelle efficacité, un travail sur la normalisation aboutit cependant rapidement sur des questions de filières, d'interprofession et d'appui institutionnel afin d'avoir des administrations en capacité de faire appliquer et respecter un système. Dans ce cas, les ONGs peuvent être amenées à directement s'impliquer dans l'élaboration de normes locales ou dans le lobby auprès des gouvernements pour la mise en place de réglementations adaptées et prenant en compte les petits producteurs.

#### ***Du terrain aux positions stratégiques***

Cependant, à travers leurs expériences sur le terrain, les acteurs français de la solidarité internationale, portent de nombreux questionnements sur la normalisation. Ainsi, si ces acteurs s'impliquent beaucoup sur l'accompagnement des producteurs dans la mise en conformité aux normes, rapidement d'autres questions surgissent : « Faut-il se mettre en conformité ? Quelles légitimités ces normes ont-elles pour les producteurs ? Les marchés soumis à des normes représentent-ils une réelle opportunité pour des agricultures familiales ? ». Nous proposons d'explorer ces notions dans la partie suivante.

Parmi les personnes ressources rencontrées, on a pu observer une exploration à des degrés divers de cette dimension plus politique. En effet, certaines ONGs très engagées sur le terrain n'ont pas développé de position particulière, n'en ayant pas eu l'occasion ou abordant les normes pour touches disjointes, au fur et à mesure que la question de la commercialisation se pose à leurs partenaires. D'autres portent un discours mais non formalisé. Enfin certaines ONGs ont à la fois une action sur le terrain et un positionnement clair sur les normes.

## 4 Les normes : une question de politiques

---

### 4.1 Les filières internationales appuyées sur des normes : une opportunité pour les producteurs du Sud ?

#### *L'exemple du commerce équitable*

Plusieurs filières de commerce équitable existent aujourd'hui pour les produits agricoles ou sont en cours de construction. Et des ONGs accompagnent les producteurs pour le respect des standards du commerce équitable permettant une meilleure valorisation (en terme de prix) de leur production. On peut cependant se demander si ces filières constituent une opportunité réellement intéressante pour les producteurs familiaux du Sud.

#### Une évaluation encore très partielle des impacts au Sud

Peu d'études d'impact ont été conduites à ce jour sur les filières agricoles de commerce équitable (en France ou à un niveau international), quelques-unes sur les filières d'artisanat. L'étude la plus complète est celle réalisée par AVSF sur la filière café dans la région des Yungas de Bolivie en 2002 puis en 2005 (en cours de finalisation). A la demande de Max Havelaar, des études complémentaires seront conduites en 2006 sur d'autres filières (y compris des filières en plantations). Une méthodologie d'évaluation des filières commerce équitable doit également être publiée.

Les études existantes tendent à montrer que les revenus des producteurs sont améliorés, que ce soit par la perception d'un prix minimum (filières labellisées) ou par l'inscription pour des producteurs défavorisés dans une relation commerciale basée sur la confiance (filières intégrées). On observe également une professionnalisation des filières au Sud (et au Nord) en particulier pour les filières ou les centrales d'exportation. Le renforcement des organisations de producteurs primaires est plus restreint sauf quand la filière commerce équitable est couplée avec un accompagnement de ces organisations sur la durée par une ONG. Dans ce cas de figure où on combine accès à un marché et accompagnement « au quotidien », les résultats en terme de structuration sont intéressants.

Des limites apparaissent aussi avec le risque de déconnexion aux signaux des prix du marché pour le café, ce qui ne pousse pas les producteurs à diversifier leurs marchés ou leurs productions. De plus il n'est pas sûr que le passage en agriculture biologique contrebalance, dans des milieux très fragiles de culture du café, l'intensification des pratiques culturales du fait de l'existence d'un marché. Enfin l'effet d'entraînement pour le développement local semble limité, en particulier pour les filières d'artisanat (*LOEUIL 2005, MESTRE 2004, Solagraal 2002*).

#### Le point de vue des ONGs d'appui

Nous avons rencontré différents points de vue sur l'opportunité que peut représenter le commerce équitable pour des producteurs du Sud.

Pour le CIDR, qui travaille essentiellement en Afrique de l'Ouest, le commerce équitable, comme les autres filières d'exportation, ne constitue pas une opportunité économique intéressante pour les producteurs, comparé au marché local. En effet, les producteurs d'Afrique de l'Ouest sont faiblement organisés au niveau économique et ils ne sont pas en capacité de répondre aux exigences de volume et de régularité des acheteurs du commerce équitable, ils ne peuvent maîtriser eux-mêmes ces filières. Par ailleurs, le fait de supprimer les intermédiaires dans les filières n'est pas toujours un point positif : ceux-ci sont aussi pourvoyeurs de services auprès des producteurs. Enfin, la professionnalisation des organisations de producteurs vers une approche de qualité et de marché ne s'observe pas

en Afrique de l'Ouest. Le système de commerce équitable, avec un discours trop protecteur, ne pousse pas assez les producteurs à progresser (*communication CIDR*).

Dans ce sens, il est plus intéressant de travailler à l'accès ou la conquête des marchés locaux urbains, plus maîtrisables par les producteurs, que de développer et contrôler des cahiers des charges commerce équitable, ce qui représente un investissement important.

Le GRET partage ce point de vue, d'autant que le commerce équitable reste aujourd'hui en Europe un marché de niche qui ne peut proposer des débouchés pour l'ensemble des producteurs du Sud. Cependant le commerce équitable peut offrir une opportunité pour des producteurs pour améliorer la qualité et donc l'accès au marché local, dans un cadre où le risque « marché » est pris en charge par un organisme extérieur (*communication GRET*).

Cependant, ce postulat ne se vérifie pas toujours. Les producteurs du Sud peuvent aussi se reposer sur les opportunités au Nord sans chercher à développer leur marché local (*communication Tech-Dev*).

A l'inverse AVSF soutient le développement de filières de commerce équitable, en tant que membre fondateur de Max Havelaar et a élaboré un texte de référence sur le sujet (*AVSF, avril 2005*). AVSF soutient le système de labellisation FLO comme le seul système garantissant un prix minimum aux producteurs, même si ce système reste perfectible. AVSF considère le commerce équitable comme une opportunité pour les organisations paysannes du Sud qu'elle accompagne (*communication AVSF*). On remarquera cependant qu'AVSF travaille historiquement plus en Amérique Latine où les organisations de producteurs et les filières (en particulier les filières d'exportation) sont déjà fortement structurées.

Dans tous les cas de figure, le commerce équitable est vu comme un outil intéressant de sensibilisation au Nord.

### ***La nécessité d'une analyse locale***

Au regard des réflexions précédentes, il semble que la question « filières locales ou filières d'exportation? » n'a pas de réponse évidente mais dépend fortement des contextes locaux.

Il ne s'agit pas d'opposer filières locales et filières d'exportation mais de proposer des solutions adaptées au contexte local.

Les zones de culture de café des Andes sont des zones isolées où les producteurs ont peu d'alternative au café, sauf l'abandon des terres. La dépendance au café, dont le marché présente une très forte variabilité, est installée depuis longtemps. Dans ce contexte, le commerce équitable peut représenter une réelle opportunité pour les producteurs en leur offrant une stabilité et en leur permettant de prendre une position forte dans les filières. Une fois les organisations de producteurs consolidées, elles se positionnent en général d'elles-mêmes sur les aspects de diversification.

Dans des zones où la priorité est de travailler sur le secteur vivrier, comme au Mali et au Niger, il n'est pas par contre pertinent de développer des filières commerce équitable. La question de la commercialisation des produits n'est d'ailleurs pas toujours l'enjeu prioritaire (*communication AVSF*).

## 4.2 L'élaboration et la régulation des normes

### **Quelle pertinence technique des normes ?**

#### Le développement des normes au Nord : défense du consommateur ou protectionnisme ?

Faire la part des choses entre nécessité de protection du consommateur, en lien avec ses attentes, et mesure de protectionnisme commercial n'est pas toujours aisé.

Ainsi on observe en Europe et dans la plupart des pays du Nord une forte augmentation des mesures techniques et sanitaires dans les 20 dernières années, augmentation parallèle à la diminution des droits de douane. Tout se passe comme si les pays reprenaient d'une main le contrôle de l'accès à leur pays qu'ils avaient abandonné de l'autre. On peut également noter que les normes sanitaires sont souvent plus contraignantes pour les produits pour lesquels il existe une production nationale susceptible d'être concurrencée par des importations (*LE BIGOT, RIBIER, 2004*).

Ces barrières non tarifaires que constituent les normes sont bien souvent oubliées dans les négociations des accords commerciaux. Il paraît notamment important de réintroduire la question des normes dans les négociations en cours entre l'Union Européenne et les pays africains sur les accords APE (Accords de Partenariat Economique) (*communication CCFD*).

On peut cependant remarquer que les normes ne s'appliquent pas seulement aux importations mais aussi aux producteurs nationaux, et tous ne sont pas en mesure d'effectuer les mises en conformité nécessaires, malgré les politiques de subventions.

De plus, ces normes peuvent apparaître comme justifiables pour protéger des filières de production européennes, mises à mal par la concurrence des pays émergents comme le Brésil. Ainsi, pour l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, les normes sanitaires de l'UE sont la contrepartie de l'effort demandé aux agriculteurs européens sur l'environnement et le sanitaire. C'est ce qui permet aux producteurs européens de tenir la concurrence avec les pays émergents (*communication APCA*).

#### Le mode d'élaboration des normes nationales et internationales

Les normes sont élaborées par différentes institutions : les pouvoirs publics, les agences de normalisation et des opérateurs privés. En général, divers systèmes cohabitent dans un même pays, dans des proportions différentes selon les contextes historiques et culturels. Par exemple, les régulations publiques occupent une place plus importante en France que dans les pays d'Europe du Nord.

Dans le cas des **régulations publiques**, les normes entrent dans le système classique d'élaboration des textes législatifs. La phase technique d'élaboration peut être plus ou moins participative, selon les habitudes des institutions compétentes. Mais cette participation s'étant rarement au-delà des frontières nationales (ou européennes) même si une partie de l'expertise est présente au niveau international. La décision politique, si elle a la légitimité d'impliquer des élus, peut être très soumise à des jeux politiques du moment, ayant souvent peu à voir avec les enjeux de la norme elle-même. Par ailleurs, les décideurs politiques vivent les pressions de lobby des entreprises agro-alimentaires affectées par la normalisation.

Les **agences de normalisation**, l'AFNOR (Agence Française de Normalisation) en France, le CEN (Comité Européen de Normalisation) en Europe ou encore l'ISO (International Standard Organisation) au niveau mondial sont des institutions reconnues par les pouvoirs publics. Ces agences produisent des normes d'application volontaire demandées par les acteurs économiques pour leur développement stratégique et économique. Le CODEX fonctionne de façon similaire. Les normes y sont élaborées au sein de groupes de travail ouverts, regroupant des représentants des acteurs économiques concernés, des administrations ou de tout organisme compétent sur le sujet. Les agences de normalisation

ont développé des systèmes de validation des propositions de normes par des comités et une période d'examen public.

Les **normes privées** ne relèvent d'aucune règle commune pour leur élaboration. Elles sont élaborées par des structures privées, entreprises, associations (...) qui s'allient souvent l'expertise technique de partenaires extérieures. C'est le consommateur qui fera son choix in fine. La question de la régulation des pratiques des entreprises dans l'élaboration et l'application de normes privées reste posée (*communication GRET*).

La conception technique des normes repose donc pour l'essentiel sur l'expertise des personnes participant à l'élaboration des normes et sur leurs intérêts stratégiques. La pertinence technique des normes ne paraît donc pas toujours assurée.

### **Quelle légitimité politique ?**

#### Une faible participation des représentants du Sud dans l'élaboration des normes

Les pays du Sud et en particulier les PMA se voient imposer des systèmes de normes sans qu'ils aient eu les moyens de participer réellement à leur élaboration. En effet on a vu que le mode d'élaboration des normes ne prévoit pas de système garantissant la prise en compte de tous mais des structures présentes à la table des discussions.

Les PMA n'ont pas les moyens financiers et humains (manque d'expertise) pour participer aux travaux normatifs. Les normes internationales prennent donc peu en compte leurs spécificités et leurs contraintes environnementales, techniques et financières. (*LE BIGOT, RIBIER, 2004*). Par exemple, les normes internationales ne prennent pas en compte la spécificité de certains produits des pays du Sud comme par exemple les produits fermentés (*BROUTIN, 2005*).

De même, les PMA disposent de peu de moyens pour contester des normes ou pour déposer une plainte (*LE BIGOT, RIBIER, 2004*). En effet il faut pour cela être en capacité de développer des argumentaires reposant sur des analyses scientifiques que les PMA ne sont en mesure d'effectuer dans les délais demandés.

Pour les normes, comme pour d'autres questions internationales, aucune institution ne porte « l'intérêt général mondial », c'est la négociation entre des intérêts nationaux qui produit des références internationales. Or ces références n'acquiescent une légitimité politique que si tous les pays concernés participent ou ont les moyens de participer s'ils le souhaitent. En ce sens, on peut dire que les normes internationales n'ont pas de réelle légitimité politique puisqu'elles ne reposent pas sur des systèmes de gouvernance permettant cette participation effective.

#### L'expérience d'un mode de gouvernance original : le système FLO du commerce équitable

Nous souhaitons revenir ici sur le système de normalisation de FLO international déjà évoqué plus tôt dans notre document. En effet, ce système nous semble être un exemple d'**innovation venant du secteur associatif pour améliorer la gouvernance** autour de la définition et de l'application des normes.

Les producteurs du Sud, qui sont les parties prenantes les premières concernées par l'impact des standards du commerce équitable, sont inclus dans le processus de standardisation à deux niveaux.

Lors de l'élaboration ou de la révision du standard sur le terrain, les organisations de producteurs sont consultées, au même titre que les autres acteurs de la filière, pour l'identification du coût de revient du produit. Cette étude permet de proposer à l'ensemble des organisations de producteurs de la filière un prix minimum. Celui-ci est discuté et validé par les producteurs.

La validation des standards se fait ensuite par le Comité des Standards de FLO qui regroupe 2 représentants des producteurs, 1 représentant des travailleurs des plantations, 2 représentants des Max Havelaar nationaux, 2 représentants externes et 2 représentants

commerciaux. Les représentants des organisations de producteurs sont élus parmi les candidats issus des organisations enregistrées dans le système FLO (*communication Max Havelaar*).

Ce système demande encore des améliorations, en particulier sur les moyens donnés aux producteurs pour leur réelle participation (éloignement géographique, prévalence des supports écrits de discussion...).

Par ce mode de gouvernance, FLO répond à la volonté du commerce équitable de rééquilibrer les relations Nord-Sud. On remarquera que ce système de gouvernance n'a pas été repris dans le mode d'élaboration de l'Accord AFNOR, malgré les demandes persistantes de plusieurs ONGs. De même, il est assez peu probable que des représentants des producteurs du Sud soient invités à siéger à la Commission Nationale du Commerce Equitable.

### **Le contrôle des normes**

Quand les pays du Sud élaborent leurs propres normes ou participent à la définition des normes mondiales, reste encore à vérifier la capacité de leurs institutions locales pour la mise en application.

En effet, la question de la normalisation des biens ne peut être posée indépendamment de celle des institutions qui les sous-tendent et de leur légitimité et crédibilité. Or les institutions étatiques bénéficient d'une faible crédibilité locale dans de nombreux pays du Sud. De plus, la multiplication de marques et de logos se confronte très vite à l'impossibilité de faire appliquer des sanctions en cas de fraude (*CHEYNS, BRICAS, 2003*).

Par exemple, certains pays du Sud ont fait le choix de ne pas faire entrer des produits contenant des OGMs sur leur territoire national. Mais comment faire respecter cette interdiction d'importation alors que les autorités n'ont pas les moyens d'effectuer les contrôles nécessaires ? (*Communication GRET*).

De même, les PMA peuvent difficilement interdire l'accès à leur marché d'importations qu'ils jugent dangereuses du point de vue sanitaire car ils n'ont pas les moyens d'en faire la preuve.

Sur le terrain de la certification, on observe également une carence de moyens au Sud (en Afrique de l'Ouest en tous cas) et nombre d'organisations de producteurs sont obligées de faire appel à des organismes de certification européens, dont le coût est beaucoup plus élevé (*communications CCFD, CIDR*). Un important travail reste donc à conduire pour l'émergence de compétences locales de certification.

### 4.3 L'internationalisation des normes : un bienfait ?

#### ***Le développement de normes internationales***

L'accord de Marrackech signé en 1994 dans le cadre du GATT comprend un accord sur les normes sanitaires et phytosanitaires, l'accord SPS. L'accord impose comme étalon les normes internationales du Codex Alimentarius, de l'Office international des épizooties (OIE) et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), au détriment des réglementations nationales. Le Codex Alimentarius produit chaque année une somme incroyable de normes, directives, fixation de taux maxima de résidus de pesticides...

La volonté d'harmoniser les réglementations au niveau mondial conduit de fait à un nivellement par le bas des normes et règlements techniques (*LE BIGOT, RIBIER, 2004*). En effet, des consensus ne parviennent à se construire que sur des critères minimaux.

Ces normes ont un impact sur le commerce international, même si celui-ci ne semble pas aisé à mesurer. La Banque Mondiale développe d'ailleurs des recherches sur le thème (*conférence de J.S. WILSON, « Do standards matter to export success », février 2006*). Mais ces recherches reposent sur le postulat que l'augmentation des échanges commerciaux internationaux est un moteur évident de lutte contre la pauvreté et de développement des pays du Sud. Nous ne sommes pas allés plus loin dans l'analyse de ces recherches dont le postulat de départ nous semble discutable.

#### ***Des normes identiques partout ont-elles un sens ?***

Elaborer des normes internationales signifie que les demandes des consommateurs sont les mêmes partout.

Or la **perception du risque pour le consommateur**, sur lequel s'appuient les normes sanitaires, est en fait une **notion très subjective**, fonction du temps, des habitudes alimentaires, des conceptions socioculturelles... On peut citer l'exemple du refus du fromage au lait cru aux Etats-Unis versus le refus de la viande aux hormones de croissance en Europe (*LE BIGOT, RIBIER, 2004*). De même, le principe de précaution qui sous-tend de nombreuses régulations en Europe n'est pas un principe reconnu partout dans le monde.

Les gouvernements des Pays du Sud doivent-ils harmoniser leurs réglementations nationales sur les normes mondiales, au risque de ne pouvoir les appliquer et les contrôler ? Ou bien utiliser des normes nationales plus souples, créant ainsi une sécurité alimentaire de seconde zone pour des consommateurs plus modestes ? (*LE BIGOT, RIBIER, 2004*). On peut aussi penser que l'on peut assurer un niveau de sécurité alimentaire tout à fait correct sans aller jusqu'aux niveaux de protection du Nord, d'autant que les consommateurs du Sud ont souvent des demandes moins fortes de disposer de régulations produites et garanties par l'Etat (*communication AVSF*).

On peut donc imaginer d'autres systèmes d'élaboration de normes de qualité, ignorant la dimension internationale.

Le concept de **système agroalimentaire localisé** (SYAL) développé par un groupe de recherche CIRAD-INRA-CNEARC décrit un système d'élaboration de la qualité basé sur des interactions locales entre producteurs, transformateurs et consommateurs. Par exemple dans le Nordeste brésilien, la discussion de la qualité du fromage se fait par la négociation entre acteurs locaux à l'occasion d'un concours local de fromages (*MOITY-MAIZI, SAINTE-MARIE, GESLIN, 2001*).

### ***Les conséquences de l'uniformisation des normes***

L'uniformisation des normes n'est pas sans risque pour les pays du Sud.

En effet, l'adhésion à l'OMC implique pour les pays du Sud la mise en place d'un arsenal de réglementations alimentaires qui risque d'éloigner les producteurs de leur propre marché local. Ils ne seront en effet pas nécessairement en mesure de répondre aux exigences de ces réglementations, largement inspirées des standards internationaux (*communication GRET*).

De plus, les normes internationales d'accès aux marchés conduisent à une perte de biodiversité dans les variétés cultivées et à une uniformisation des pratiques, tant du côté des modes de production que de consommation.

Par exemple les producteurs du Sud du bassin méditerranéen doivent respecter un certain taux d'acidité dans l'huile d'olive pour pouvoir l'importer sur le marché européen, taux d'acidité qui modifie les qualités organoleptiques du produit. L'huile d'olive produite ne correspond alors plus à la demande nationale. Ceci risque de conduire à une standardisation des produits méditerranéens, par le choix de variétés et de traitements adaptés aux consommateurs européens (*PORTIER, OURABAH, 2006*).

## 5 Comment poursuivre la réflexion ?

---

Au terme de cette analyse, nous pouvons affirmer que les acteurs français de la solidarité internationale portent de nombreuses initiatives et questionnements sur la normalisation, même si les normes ne font pas l'objet d'un travail en tant que tel. Ceci constitue un résultat positif de notre étude avec la confirmation que ce sujet est un terrain fertile et source d'intérêt pour construire une réflexion collective.

Nous proposons ici quelques premières pistes pour poursuivre la démarche.

### 5.1 Organiser la consultation des acteurs du Sud

Comme nous l'avons souligné précédemment, ce document a été bâti à partir des seuls témoignages des acteurs français de la solidarité internationale. Il nous semble fondamental de confronter cette première analyse aux expériences et témoignages de producteurs, organisations de producteurs et petits industriels du Sud.

Les ONGs françaises pourraient organiser cette consultation avec leurs partenaires au Sud, notamment au cours de la venue de producteurs en France (à l'occasion d'Alimenterre, de la Quinzaine du Commerce Equitable, d'autres événements propres à chaque institution...) ou dans le cadre d'initiatives au Sud comme par exemple le réseau africain pour la souveraineté alimentaire en cours d'élaboration en Afrique de l'Ouest (*communication CCFD*).

### 5.2 Développer les partenariats au sein des programmes de terrain

Au niveau des programmes de terrain eux-mêmes, des collaborations plus nombreuses entre ONGs pourraient permettre un travail plus complet sur la question des normes, en particulier en combinant accompagnement technique des producteurs et actions de plaidoyer. C'est particulièrement le cas pour les filières de commerce équitable où des ONGs peuvent réaliser un accompagnement de terrain auprès des producteurs, complémentaire à l'approche plus commerciale et administrative des acteurs du commerce équitable.

Nous reprenons ici une idée développée dans l'étude réalisée pour le F3E en 2005 sur les filières agro-alimentaires d'exportation (*LIAGRE, CORONEL, RIBIER, SAINT-PIERRE, 2005*) qui insistait sur la complémentarité des stratégies d'intervention.

### 5.3 Elaborer et diffuser des positions politiques sur la normalisation

Cette étude a permis d'identifier des thèmes à mettre en valeur selon diverses modalités :

- Elaboration d'une publication sur la normalisation où chaque acteur de la solidarité internationale pourrait formaliser ses expériences et positions.
- Organisation d'un colloque sur le thème de la normalisation à l'occasion de campagnes comme Alimenterre ou des actions sur les APE
- Développement d'actions spécifiques dans divers réseaux. Ainsi la fédération ISF souhaite organiser une sensibilisation de ses membres afin que les ingénieurs aient mieux conscience de l'impact des normes et soient à même d'en questionner la légitimité.

Ces initiatives gagneront en pertinence et en légitimité si elles impliquent des acteurs du Sud.

## 6 Conclusion

---

La réalisation de cette étude a permis de dresser un panorama des initiatives et questionnements portés par les acteurs français de la solidarité internationale sur les normes affectant les produits issus de l'agriculture du Sud.

Ainsi ont été évoquées les normes sanitaires dans le cas d'exportations, les normes conditions d'accès aux circuits commerciaux, les labels de qualité, le cas du commerce équitable et enfin la question de la qualité dans les filières locales. Ce panorama ne prétend pas à l'exhaustivité au regard de la courte durée de l'étude et de l'objectif principal d'identifier des thématiques de débats.

L'étude a également confirmé que la normalisation pour les filières agricoles est un thème d'intérêt pour nombre d'acteurs français de la solidarité internationale, tant dans ses aspects opérationnels de terrain que dans ses dimensions politiques. Ceci répond donc à l'intuition partagée par Ingénieurs Sans Frontières et par le CFSI au moment du lancement de l'étude.

Enfin, nous avons pu identifier plusieurs sujets de débats :

- Les filières internationales appuyées sur des normes constituent-elles une opportunité pour les producteurs du Sud ?
- L'élaboration et la régulation des normes en assurent-elles la pertinence technique et la légitimité politique ?
- L'internationalisation des normes est-il un bienfait ?

La question de la normalisation semble donc un terrain fertile pour poursuivre une réflexion commune et enclencher des actions concrètes, tant en terme de partenariats sur les programmes de terrain qu'en terme de plaidoyer.

Enfin, nous insistons sur la nécessité d'organiser une consultation directe des acteurs du Sud en complément de cette étude.

## 7 Annexe 1 : personnes consultées

---

### Membres du CFSI

AVSF, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, *Nicolas Eberhart*

AFDI, Agriculteurs Français et Solidarité Internationale, *responsables de projets et AFDI Lorraine (Marc François et Jean-Marie Gallissot)*

CIEPAC, Centre international pour l'éducation permanente et l'aménagement concerté, *Marie-Jo Dugué*

Echoppe, *Olivier Hauville*

ESSOR, Essor, Soutien, Formation, Réalisation, *Sylvain Colmet Daage*

GRET, Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural dans le Tiers Monde, *Martine François et Bénédicte Hermelin*

Misola France, *Lionel Sockeel* et Misola Mali, *Abdoulaye Sango*

Tech-Dev, Technologie pour le développement, *Hubert de Beaumont et Céline Lefèvre*

### Autres acteurs

APCA, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, *Sylvain Sturel*

CCFD, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, *Nathalie Dupont et Nathalie Grimoud*

CIDR, Centre International de Développement et de Recherche, *Michel Pernot Dubreuil*

CIRAD, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, *Denis Sautier*

IRAM, Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement, *Laurent Liagre et Célia Coronel*

FERT, *Anne Panel et Philippe Navassartian*

FIPA, Fédération Internationale des Producteurs Agricoles, *Nora Ourabah*

Rongead, réseau d'ONG européennes sur l'agro-alimentaire, le commerce, l'environnement et le développement, *Cédric Rabany*

### Acteurs du commerce équitable

PFCE, plate forme du commerce équitable, *Frédéric de Sousa Santos*

Max Havelaar France, *Karine Laroche et Christophe Alliot*

## 8 Annexe 2 : Compte-rendu de la réunion de présentation

---

La réunion de présentation a eu lieu le 3 mai 2006 dans les locaux du CFSI.

### Participants

<i>Philippe Navassartian et Luciana Rapini</i>	<i>FERT, projet Brésil</i>
<i>Christophe Alliot</i>	<i>Trésorier du CFSI et chargé des relations internationales à Max Havelaar</i>
<i>Eugénie Malandain</i>	<i>Plate-forme Française du Commerce Equitable, en charge de l'évaluation</i>
<i>Vincent Ribier</i>	<i>CIRAD, Unité de recherche normes et régulation des marchés</i>
<i>Sylvain Sturel</i>	<i>Chargé de la coopération internationale à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture</i>
<i>Julie Sacca</i>	<i>Stagiaire au CIDR (projet de mise en réseau de PME africaines)</i>
<i>Céline Lefèvre</i>	<i>Chargée de mission à Tech-Dev</i>
<i>Martine François</i>	<i>Chargée de mission au GRET</i>
<i>Sarah Pomerol</i>	<i>Stagiaire au CFSI sur Alimenterre</i>
<i>Simon Godefroy</i>	<i>Administrateur d'Ingénieurs Sans Frontières</i>
<i>Maxime Chodorge</i>	<i>Membre du Bureau national d'Ingénieurs Sans Frontières</i>
<i>Isabelle Moreau</i>	<i>Stagiaire à Ingénieurs Sans Frontières sur les partenariats</i>
<i>Violaine Mercier</i>	<i>Membre bénévole d'Ingénieurs Sans Frontières</i>
<i>Julie Couturier</i>	<i>Chargée d'étude à Ingénieurs Sans Frontières</i>



## *Les enjeux de la normalisation pour les produits issus de l'agriculture du Sud*



*Ingénieurs Sans Frontières*

*Julie Couturier*  
3 mai 2006



CFSI  
CENTRE FRANÇAIS  
D'INFORMATION ET  
D'ÉCHANGES

3 mai 2006 étude normalisation ISF/CFSI 1



## *Contexte de l'étude*

- ❖ Renforcer la réflexion des acteurs français de la SI sur les enjeux de la normalisation dans leurs appuis aux producteurs du Sud
- ❖ Ingénieurs Sans Frontières porteur d'un questionnement spécifique (implication projets de terrain et identité ingénieur)
- ❖ Action du CFSI sur l'agriculture familiale pour vaincre la faim

3 mai 2006 étude normalisation ISF/CFSI 2



## Objectifs et méthodologie

1. Identifier les initiatives et questionnements des acteurs français de la SI : *rencontre de personnes ressources, bibliographie*
2. Proposer des pistes d'action concrètes pour poursuivre la réflexion collective



*Pas de consultation directe des acteurs du Sud*  
*Analyse géographique différenciée*

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

3



## Deux niveaux d'analyse

- ⊕ Les normes vues du terrain  
*Questions opérationnelles et d'impact posées par les normes au sein des programmes*
- ⊕ Le positionnement politique  
*Enjeux stratégiques et politiques portés par les OSI*

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

4



## Les normes vues du terrain

Panorama des normes affectant les producteurs du Sud

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

5



## Les normes des filières d'exportation

- Des normes européennes nombreuses et contraignantes (*Traçabilité, hygiène, résidus...*) difficiles à appliquer localement (*capacités des producteurs et des organismes de contrôle*)

- Les référentiels des GMS : conditions d'accès aux marchés

*Référentiel EUREPGAP et supermarchés locaux*

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

6



## Mise en conformité : quels impacts?

- Des normes identiques pour tous
- L'intégration des filières
- Le transfert des responsabilités

*↳ marginalisation des petits producteurs sur ces marchés*

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

7



## Les labels de qualité

- L'agriculture biologique

*Opportunité de valorisation*

*Mais difficultés du coût de la certification, de l'adaptation au contexte local : rentable?*

- Les indications géographiques

*Opportunité pour valoriser et protéger des produits si on peut assurer l'accompagnement des producteurs et le contrôle*



3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

8



## Le commerce équitable

- ✿ Un standard qui s'appuie sur divers systèmes privés de garantie

*Labellisation des produits*

*Reconnaissance des structures*

*Autres labels*



- ✿ Des démarches de normalisation publique en France

*Un accord AFNOR*

*Une Commission nationale sur les systèmes de garanties*

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

9



## Commerce équitable : les questions du terrain

- ✿ Encore les aspects de mise en conformité  
*Lourd travail administratif pour les OP nécessitant un accompagnement*
- ✿ Peu de travail sur la qualité des produits

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

10



## La qualité dans les filières locales au Sud

- ✿ Les États du Sud produisent des normes  
*Grandes disparités selon les régions du monde*  
*Des normes pour améliorer les capacités de négociation des producteurs*  
*Des réglementations inspirées des normes internationales contraires aux pratiques locales*
- ✿ Une demande locale de qualité  
*Consommateurs urbains sensibles à la qualité*  
*Pour y répondre : labels locaux mais aussi d'autres modes plus informels*

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

11



## *Les interventions des OSI*

- ❖ Appui à la mise en conformité pour tous les marchés internationaux
- ❖ Amélioration de la qualité pour les marchés locaux
- ❖ Éviter l'exclusion des petits producteurs par l'appui à leurs organisations
- ❖ Travail institutionnel
- ❖ Vision plus ou moins intégrée de la normalisation

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

12



## *Les normes, une question de politique*

Les thèmes de débat

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

13



## *Les filières internationales appuyées par des normes : une opportunité?*

### Exemple du commerce équitable

- ❖ Une évaluation encore partielle de l'impact pour les producteurs
  - ❖ Les effets de professionnalisation et de structuration sont faibles en Afrique de l'Ouest, plus importants en Amérique Latine
  - ❖ Une opportunité restreinte car un marché de niche au Nord
- ↳ *Travailler sur les marchés locaux plus maîtrisables par les producteurs ?*

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

14



## *Les filières internationales appuyées par des normes : une opportunité?*

- ❖ Opportunité pour améliorer la qualité et l'accès au marché local ?
  - ❖ Le commerce équitable : opportunité pour les zones où la dépendance à une culture d'export à forte variabilité de prix est déjà installée
  - ❖ Dans de nombreux autres cas, les marchés locaux sont une meilleure opportunité
- ↳ *Nécessité d'une analyse du contexte local*

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

15



## *L'élaboration et la régulation des normes*

- ❖ Les normes répondent-elles à des impératifs techniques ?  
*Développement de barrières non tarifaires parallèle au démantèlement des protections douanières*  
*Ou protection du consommateur ?*  
*Ou juste protection des filières nationales face aux efforts de qualité?*
- ❖ Des modalités diverses d'élaboration

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

16



## *L'élaboration et la régulation des normes*

- ❖ Une faible participation des représentants du Sud dans les processus de normalisation  
*Manque de moyens financiers et humains pour participer à l'élaboration*
- ❖ Une innovation de gouvernance : le système FLO  
*Implication des producteurs du Sud dans l'élaboration sur le terrain et la validation des normes*
- ❖ Une carence de moyens au Sud pour le contrôle  
*Faible application des législations*  
*Manque de compétences pour la certification*

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

17



## *L'internationalisation des normes*

- ✿ Un processus engagé
- ✿ Des normes identiques partout ont-elles un sens?  
*Des perceptions très diverses du risque*  
*Différents niveaux d'exigences sanitaires ?*  
*Des modes locaux d'élaboration de la qualité*
- ✿ Les conséquences de l'uniformisation des normes  
*Éloignement des marchés locaux*  
*Uniformisation des pratiques de production et de consommation, perte de biodiversité*

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

18



## *Éléments de conclusion*

- ✿ Identification d'initiatives et de questionnements des acteurs français de la SI
- ↳ **Thème d'intérêt**
- ↳ **Réflexion à poursuivre selon diverses modalités:**
  - Consultation des acteurs du Sud
  - Développement de partenariats sur les programmes de terrain
  - Éducation au développement et plaidoyer
  - Vos propositions...

3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

19



*Merci de votre attention*



Julie Couturier  
3 mai 2006



3 mai 2006

étude normalisation ISF/CFSI

20

## Remarques et compléments

L'ensemble des participants ont apprécié la qualité de l'étude et l'effort important de synthèse des expériences diverses des acteurs français de la solidarité internationale.

Concernant le commerce équitable, Christophe Alliot de Max Havelaar a confirmé que **l'appui local aux organisations de producteurs** (par une ONG, par un organisme public...) était très important, sinon la valeur ajoutée du commerce équitable risque d'être captée par des leaders charismatiques.

Sur l'aspect **qualité**, il a différencié le système FLO et le système IFAT. En effet, dans le cas du système FLO, l'aspect qualité des produits est pris en charge par des acteurs économiques, les acheteurs, qui ont une image de marque à préserver sur leurs produits. FLO n'a pas la légitimité pour rentrer dans les aspects qualité. Dans le système IFAT, la qualité est gérée directement par les acteurs des filières intégrées.

Il a enfin souligné qu'il n'y pas toujours une différenciation nette entre les situations africaines et sud-américaines. En effet, les filières africaines de commerce équitable sont plus récentes et nous disposons de peu de recul. De plus des filières très organisées existent en Afrique de l'Ouest comme par exemple le coton.

Julie Sacca du CIDR a proposé d'inclure quelques éléments sur le **commerce équitable Sud-Sud** qui représente une réelle opportunité par exemple dans le contexte brésilien. Les mécanismes de **certification participative** pourraient également être développés (par exemple certification par groupe recommandée par l'FOAM, *International Federation of Organic Agriculture Movements*).

Martine François du GRET a proposé de développer un thème non abordé dans la synthèse, à savoir **le jeu des rapports de force dans les modalités d'élaboration des normes**. Ces éléments ne sont pas accessibles dans la littérature, le résultat de négociation de normes apparaissant toujours lissé. C'est le rôle ONGs et des organismes de recherche de comprendre et expliciter le jeu des rapports de force dans l'élaboration des normes.

Cette analyse permettrait d'identifier comment influencer ce mode réel d'élaboration des normes.

Pour Simon Godefroy d'ISF, cela permettrait aussi de faire des propositions pour réguler ces rapports de force par des modes de gouvernance nouveaux (exemple du système FLO développé dans la synthèse).

Christophe Alliot a proposé dans cet esprit de consigner l'histoire récente des négociations pour l'élaboration du document AFNOR sur le commerce équitable.

Pour Sylvain Sturel de l'APCA, les pouvoirs publiques sont aussi des régulateurs des rapports de force économiques, comme par exemple le Ministère de l'Agriculture sur les indications géographiques.

## Propositions pour la suite

Vincent Ribier du CIRAD a souligné que les propositions de réflexion et d'action pour la suite étaient intéressantes mais étaient non dissociables des acteurs à même de les porter.

Martine François ainsi que l'ensemble des participants à la réunion ont proposé de publier le document de synthèse, éventuellement enrichi, afin de le rendre disponible auprès d'un nombre plus important d'acteurs.

La proposition d'écrire l'histoire réellement vécue de l'élaboration des normes avec le jeu des rapports de force a également été retenue, par exemple pour le cas du document AFNOR sur le commerce équitable.

Les discussions devront donc se poursuivre, avec les personnes présentes et avec les membres du CFSI, afin d'aboutir à des propositions concrètes de mise en œuvre.

## 9 Bibliographie

---

- AFNOR, AC X 50-340, « Accord Commerce Equitable, Les trois principes du commerce équitable, les critères applicables à la démarche de commerce équitable », janvier 2006
- AVSF, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, « Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières et le commerce équitable », texte de référence, avril 2005
- BROUTIN Cécile, « *La démarche qualité dans le secteur de la transformation des céréales en Afrique, réflexions autour de la qualité sanitaire et l'emballage des produits* », communication, GRET, septembre 2005
- CALANDRE Natacha, « *Etudes des potentialités de valorisation des céréales andines au Pérou* », GRET, avril 1999
- CHEYNS Emmanuelle, BRICAS Nicolas, « *La construction de la qualité des produits alimentaires : le cas du soumbala, des céréales et des viandes sur le marché de Ouagadougou au Burkina Faso* », CIRAD, 2003
- CORBIN Aurélie, BRUYERON Olivier, « *Les céréales andines, sources d'innovation pour le marché européen* », GRET, juin 1997
- Fédération Artisans du Monde, Equité, Bulletin d'Education au Commerce Equitable, « *Quelle(s) garantie(s) pour le commerce équitable ?* », décembre 2005
- FLO International, « *Generic Fairtrade Standards for small farmers' organisations* », December 2005
- Fondation Baudoin 2003, « *Le commerce équitable : résultats substantiels et défis pour le futur* », [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)
- FREIDINGER-LEGAY Annette, « *Identification et traçabilité des emballages alimentaires* », intervention dans un colloque, International Trade Centre, janvier 2006
- IRAM, « *Le commerce équitable, compte-rendu de la réunion technique tenue en préambule à l'Assemblée Générale de l'IRAM le 9 septembre 2005* », réunion technique, septembre 2005
- KOUNTA Abdoulaye, Ingénieurs Sans Frontières, « *Enjeux de la normalisation pour les produits issus de l'agriculture du Sud* », document de Synthèse, novembre 2005
- LE BIGOT Claire, RIBIER Vincent, CIRAD-Amis Ecolol ; « *Normes sanitaires et commerce international. Le cas des exportations des pays ACP vers l'Union européenne*, agridoc, juin 2004
- LIAGRE Laurent, CORONEL Célia, RIBIER Vincent, SAINT-PIERRE Claude, « *De l'éthique à la pratique ; définir une stratégie d'appui aux filières agro-alimentaires et/ou artisanales d'exportation vers le Nord* », Synthèse : proposition d'un référentiel stratégique et Document de travail : enjeux et pratiques, F3E, IRAM, CIRAD, TRECIA Consultants, septembre 2005
- LOEUIL Jérôme, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, « *Etude de l'impact du commerce équitable sur les organisations et familles paysannes de leurs territoires, dans la filière café des Yungas de Bolivie* », document définitif à paraître
- MESTRE Christophe, CIEDEL, Fédération Artisans du Monde « *Etude de l'impact de 25 ans de commerce équitable sur les producteurs du Sud partenaires d'Artisans du Monde* », rapport final, février 2004 (<http://www.artisansdumonde.org/docs/etudeimpact.pdf>)

MOITY-MAIZI Pascale, SAINTE-MARIE Christine, GESLIN Philippe, « *Systèmes agroalimentaires localisés : terroirs, savoir-faire, innovations* », INRA, CIRAD, CNEARC, 2001

PFCE, Plate-forme Française du Commerce Equitable, fiches de présentation

PORTIER Anne, OURABAH Nora, « *Contraintes et perspectives de la création d'une zone de libre échange viable à l'horizon 2010 dans le bassin méditerranéen : le pari d'une agriculture durable* », FIPA, IAM Montpellier, 2006.

SOLAGRAL, CIRAD, CICDA, CEDAC, DIES, octobre 2002

« *Les critères du commerce équitable, Etat des lieux du travail d'élaboration des critères du commerce équitable au sein d'IFAT et de FLO* »

« *Etat des lieux et enjeux du changement d'échelle du commerce équitable, typologie des filières, marchés de consommation, gouvernance internationale et cohérence globale du commerce équitable* »

« *L'évaluation du commerce équitable. Pertinence, cohérence, efficience, efficacité et impact* »

« *Le prix équitable. Définition et méthodes d'évaluation* »

TARRIERE Claire, PALMA TORRES Arturo, Fédération Artisans du Monde, CIEDEL, « *Etat des lieux des pratiques de relations commerciales équitables du producteur du Sud au consommateur du Nord* », novembre 2001

Unité mixte de recherche AGRO-Montpellier, CIRAD, CNEARC, INRA, « *Innovation dans l'Agriculture et l'Agro-alimentaire* », Evaluation collective, rapport d'activité 2002-2005, projet d'unité 2007-2010, novembre 2005

VEERABADREN Sindy, « *Etude de l'impact des normes d'exportation EUREPGAP et Bio-terrorisme sur les systèmes de production et les stratégies mises en œuvre par les petits producteurs d'ananas de Pital, Costa Rica* », CNEARC, MAG, Apropina, CIRAD, mars 2005

Sites internet:

**Structures d'appui aux producteurs ou autres acteurs des filières sur les normes (essentiellement à l'exportation) :**

Centre de Commerce International CCI (International Trade Centre, <http://www.intracen.org>) : Agence de coopération technique de la CNUCED et de l'OMC qui propose une assistante technique aux entreprises pour le développement du commerce.

COLEACP (Comité de Liaison Europe-Afrique/Caraïbes/Pacifique, <http://www.coleacp.org>) : offre des services d'information et de conseils spécialisés aux entreprises de la zone ACP du secteur maraîcher et horticole d'exportation.

**Autres:**

Banque Mondiale, <http://econ.worldbank.org/>, rubrique *Trade research/Trade costs and facilitation*

Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale ACP UE, CTA, [http://agritrade.cta.int/food\\_safety/executive\\_brieffr.htm](http://agritrade.cta.int/food_safety/executive_brieffr.htm)

Institut Supérieur de l'Agroalimentaire, page sur les « Labels, logos et signes collectifs de qualité ou de spécificité », [http://www.isaa.fr/labels\\_qualit%C3%A9.htm](http://www.isaa.fr/labels_qualit%C3%A9.htm)

INAO, Institut National des Appellations d'Origine, <http://www.inao.gouv.fr/>

Ministère de l'Agriculture français sur l'agriculture biologique, [http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.alimentationconsommation.signesdequalite.lacertificationdumodedeproductionbiologique\\_r176.html](http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.alimentationconsommation.signesdequalite.lacertificationdumodedeproductionbiologique_r176.html)